Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT ANDRE	N° de Convention : 33369
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogique sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinair	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la R met à disposition de l'élève : BAROUDI AMINE Né(e) le domicilié :	
Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Logiciel de reconnaissance vocale, référence :Nuanc 57HV-KJGY-3R4H	e Dragon Naturally Speak V11 premium immatriculé sous le n°
Valeur globale du matériel prêté 98 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents à	à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2015, et est ré	évisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur l d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similai	
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant u le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents	s de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le 4 du Code civil, le responsabilité des représentants de
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représentant	ts de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au do l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement of greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.	micile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 26-03-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1 / 1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE